



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VS

1. **Débitrice: Centre Autos-Remorques La Mandrinoise Sàrl**,
de siège social à, 1964 Conthey
2. **Délai pour contester l'état de collocation:**
20 jours après la publication
3. **Délai pour contester l'inventaire:**
10 jours après la publication
4. **Remarques:** Dans la liquidation susmentionnée, sont déposés
à l'Office des Faillites du district de Conthey dès le 5 juillet
2013 :
 - 1.L'inventaire ;
 - 2.L'état de collocation ;
 - 3.La décision de l'administration de la faillite :
-de ne pas introduire action en responsabilité contre les fonda-
teurs et les organes de la société au sens de l'art. 827 CO ;
 - 4.La décision de l'administration de la faillite de ne pas con-
tester la revendication de bien.
Un délai de 10 jours dès la présente publication est imparti
aux créanciers pour :
 - 1.Porter plainte contre les opérations d'inventaire.
Un délai de 20 jours dès la présente publication est imparti
aux créanciers pour :
 - 2.Intenter action contre l'état de collocation ; sinon, il sera ac-
cepté (art. 250 LP) ;
 - 3.Se prononcer sur la proposition de l'administration de la
faillite
-de renoncer à introduire action en responsabilité selon l'art.
827 CO.

But social : Exploitation d'un commerce de remorques et tous
autres véhicules automobiles, etc.

Office des faillites du district de Conthey
R. Vergère, préposé
1963 Vétroz

00956991

